

Les fiches de conférence du CID

Titre de la conférence	La gestion de crise sous l'égide du SGDN.
Date	14/09/2005
Intervenant	Mr Jean-Philippe GRELOT
Rédacteur	CDT Hervé DESMEULLES

Problématique et idée maîtresse

Placé directement sous l'autorité du Premier ministre, le SGDN veille, planifie, et constitue une aide à la décision au profit du chef du gouvernement et du Président de la République en matière de défense et de sécurité. Il réalise notamment la préparation, l'organisation et le suivi des Conseils et des Comités de défense. Le SGDN assure à ce titre une veille en matière de sécurité informatique et de renseignement.

Organisme indispensable de relais d'information et de coordination interministérielle dans le cadre de la gestion des crises, le Secrétariat général de la défense nationale coordonne l'action des différents ministères lorsqu'une crise nécessite des moyens diversifiés (Défense, Intérieur, Santé,...). En revanche, le SGDN n'exerce pas la conduite des opérations.

Synthèse de la conférence

1- Présentation de l'organisation et des attributions du SGDN.

L'organisation interne du SGDN n'est ni originale ni fondamentale ; elle correspond aux missions assignées à ce Secrétariat ; la consultation d'un ouvrage ou d'Internet permet d'y accéder avec facilité.

En revanche, la place du SGDN au sein des institutions l'est beaucoup plus. La constitution a placé le Secrétariat aux côtés du Premier ministre. Ceci n'a pas évolué. Aujourd'hui, le SGDN poursuit son rôle de veille et de synthèse au profit du chef de gouvernement.

Avec les dangers liés aux nouvelles technologies, la veille de sécurité informatique, ainsi que la mise en place des moyens de communication sécurisés entre les hautes autorités de l'Etat sont de plus en plus importants.

Enfin, le rôle de coordination interministérielle et gouvernementale lors de la gestion de crise semble se développer et bénéficier de retours d'expérience récents.

2- Deux exemples significatifs : les opérations de Vimy(2001) et de Normandie (2004).

Le conférencier a utilisé ces deux exemples afin de mettre en lumière l'importance du caractère interministériel de certaines crises, ainsi que le rôle du SGDN dans la gestion de ces crises. Initiateur et organisateur des réunions interministérielles préparatoires, le Secrétariat décentralise ensuite le pilotage et la conduite des opérations, et se limite à un rôle de synthèse des informations pendant les opérations, synthèse réalisée au profit du Premier ministre.

Commentaire du rédacteur

Au delà de l'organisation interne du SGDN, qui ne présente pas un intérêt majeur et sur laquelle le conférencier ne s'est heureusement pas attardé, la place et les attributions du Secrétariat au sein des institutions ont été clairement exposées. De même, la place des armées au sein de la défense et de la sécurité nationale a été bien définie, et le besoin d'un organisme coordinateur interministériel en cas de crise bien démontré. D'un point de vue théorique, la présentation donne donc satisfaction.

Les deux exemples (Vimy et Normandie) sont d'excellentes illustrations de la complexité de ces opérations interministérielles.

Le temps imparti aux questions fut malheureusement trop court, et n'a pas permis de comprendre ou d'approfondir certaines questions :

- Le SGDN, créé au début de la cinquième République, semble (re)découvrir aujourd'hui des procédures de gestion interministérielle des crises. Un historique de l'évolution des attributions du SGDN, et de son importance relative au sein des institutions, aurait peut être permis de comprendre cette situation.
- Une apparente redondance des systèmes d'alerte et de renseignement au sein des institutions mériterait également d'être analysée.
- Le rôle et la gestion du SGDN lors des crises internationales ou à l'étranger n'ont pas été abordés, mais le seront certainement lors de la conférence sur le Ministère des affaires étrangères. La répartition des attributions dans le cadre de ces crises n'a pas été abordée.